

LES ACTUALITÉS DU CRDS MONTRÉLAIS

23 AOÛT 2018

Voici le 4^e bulletin créé spécialement pour les médecins référents qui utilisent les services du CRDS montréalais. Bonne lecture !

MOT DU D^R DANIEL MURPHY

Médecin de famille répondant pour le DRMG régional



Dr Daniel Murphy

DE BONNES NOUVELLES!

À partir du 4 septembre prochain, sept nouvelles spécialités seront prises en charge par le CRDS montréalais. Les travaux préparatoires au déploiement de cette deuxième phase du projet avancent bien. Depuis la création du CRDS, des améliorations ont constamment été apportées aux divers processus de référence afin de faciliter l'accès aux services spécialisés pour les patients. Et ça continue...

DES COMMUNICATIONS EFFICACES

Le CRDS s'est doté d'un modèle de gouvernance qui permet à la fois d'assurer les liens avec les médecins de famille et les médecins spécialistes.

Le CRDS peut ainsi compter sur la collaboration d'un médecin spécialiste répondant par spécialité. Leur expertise peut être sollicitée à différentes étapes du processus, tant par les infirmières du CRDS que par les autres spécialistes.

Liste des médecins spécialistes répondants pour Montréal



Les médecins de famille peuvent aussi se référer à leur coordonnateur médical local (CML) pour toute question portant sur l'interprétation des formulaires ou sur les procédures du CRDS.

Les CML ont, entre autres mandats :

- de me transmettre les commentaires provenant des médecins référents de leur territoire;
- de collaborer à la recension des médecins référents de leur territoire;
- d'intervenir auprès des médecins référents présentant un haut taux de non-conformité clinique ou administrative des requêtes.

Liste des coordonnateurs médicaux locaux par RLS



La section Web dédiée au CRDS du Portail Santé Montréal (www.crdsmtl.ca) a également été revue. Vous y trouverez, notamment, de l'information sur les différents moyens offerts aux médecins référents pour transmettre leurs demandes de consultation au CRDS.

Le déploiement de la phase 2 impliquera également plusieurs changements en lien avec les spécialités de la phase 1 et la gestion des requêtes en général. Prenez quelques minutes pour les découvrir en lisant ce bulletin.

Bonne deuxième phase à tous!

CRDS - PHASE 2

PRISE EN CHARGE DE 7 NOUVELLES SPÉCIALITÉS PAR LE CRDS LE 4 SEPTEMBRE!

À partir du 4 septembre 2018, le CRDS acceptera les requêtes pour sept nouvelles spécialités :

- Chirurgie générale
- Médecine interne
- Chirurgie vasculaire
- Physiatrie
- Neurochirurgie
- Rhumatologie
- Hémato-oncologie

Les versions des formulaires seront disponibles en français et en anglais sur vos DMÉ ou sur notre site web (www.crdsmtl.ca) le 4 septembre prochain!

LES ACTUALITÉS DU CRDS MONTRÉLAIS

À PROPOS DES FORMULAIRES HARMONISÉS MSSS

FORMULAIRES DES SPÉCIALITÉS DE LA PHASE 1

(cardiologie, gastro entérologie, néphrologie, neurologie, ORL, ophtalmologie, orthopédie, pédiatrie générale, urologie)

À compter du 4 septembre prochain, des modifications seront apportées sur les formulaires des neuf spécialités prises en charge par le CRDS depuis octobre 2016.

En effet, à la lumière des commentaires reçus de la part de la communauté médicale depuis la création du CRDS, les formulaires harmonisés des spécialités visées par la phase 1 du projet ont été révisés par des groupes de médecins de famille et spécialistes. Ces nouveaux formulaires seront disponibles dans vos DMÉ et sur le Web (www.crdsmtl.ca) à compter du 4 septembre 2018.

ATTENTION

À partir du 4 septembre, vous devrez utiliser les nouveaux formulaires harmonisés pour toutes les spécialités. Toute demande qui parviendra au CRDS sur les anciennes versions des formulaires sera refusée!

PRIORITÉ A : UN CHANGEMENT IMPORTANT

Les raisons de consultation standardisées avec une priorité A ont été retirées des formulaires. Il est demandé aux médecins référents de consulter les **Alertes cliniques** qui figurent au verso de chacun des formulaires et les consignes pour connaître les modalités de référence pour ces raisons de consultation. Toutefois, notez que le CRDS traitera les demandes de consultation ayant une priorité A lorsque celle-ci est identifiée dans la section **Autre raison de consultation non standardisée du formulaire**. Il traitera également les demandes de consultation pour lesquelles la condition clinique sera repriorisée en A manuellement par le médecin référent.

IMPRESSION DIAGNOSTIQUE ET RENSEIGNEMENTS CLINIQUES OBLIGATOIRES

ATTENTION

Il sera désormais obligatoire d'ajouter des éléments propres à la condition clinique de votre patient dans la case réservée à cet effet sur tous les formulaires. Tout formulaire dont cette section n'aura pas été remplie sera considéré comme non-conforme et retourné au médecin référent par le CRDS.

Impression diagnostique et renseignements cliniques obligatoires	(Joindre rapports ou documents pertinents)
Besoins spéciaux :	

DMÉ (SAFIR)

Nous vous encourageons à acheminer vos demandes de consultation électroniquement, via votre DMÉ. Pour plus d'information, consultez le représentant de votre fournisseur DMÉ.

L'équipe du MSSS travaille présentement au développement d'un outil de traçabilité intégré au DMÉ. Lorsque cet outil sera déployé, vous serez en mesure de suivre l'état d'avancement du traitement de vos requêtes acheminées électroniquement au CRDS par votre DMÉ.